

Objectif n° 11 : villes et communautés durables

Le dynamisme démographique qui caractérise l'Occitanie est, comme en France, surtout porté par les grandes aires d'attraction des villes. Le onzième objectif incite à améliorer la planification et la gestion urbaines pour faire face aux défis posés par l'urbanisation. L'enjeu est d'offrir à toutes et à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, au logement, et au transport, tout en améliorant l'utilisation des ressources et en réduisant leurs impacts environnementaux.

Artificialisation des sols et densité urbaine

La gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain sont inscrits dans le plan national Biodiversité 2018 avec un objectif de « zéro artificialisation nette ». Cet objectif a été réaffirmé par la loi Climat et Résilience d'août 2021.

Ces enjeux sont connexes aux problématiques d'offre en logements dans les zones denses ou à densifier, qui sont abordées dans le cadre de la loi logement de 2018 (loi ELAN).

► À retenir

- L'artificialisation des sols progresse partout en Occitanie et plus fortement en Haute-Garonne, dans l'Aude et le Gers ► [figure 1](#)
- La consommation d'espace est plus marquée en périphérie des villes ► [figure 2](#)
- L'habitat est dense sur le littoral ► [figure 3](#)
- Les résidences principales sont plus souvent suroccupées en zone urbaine ► [figure 3](#)

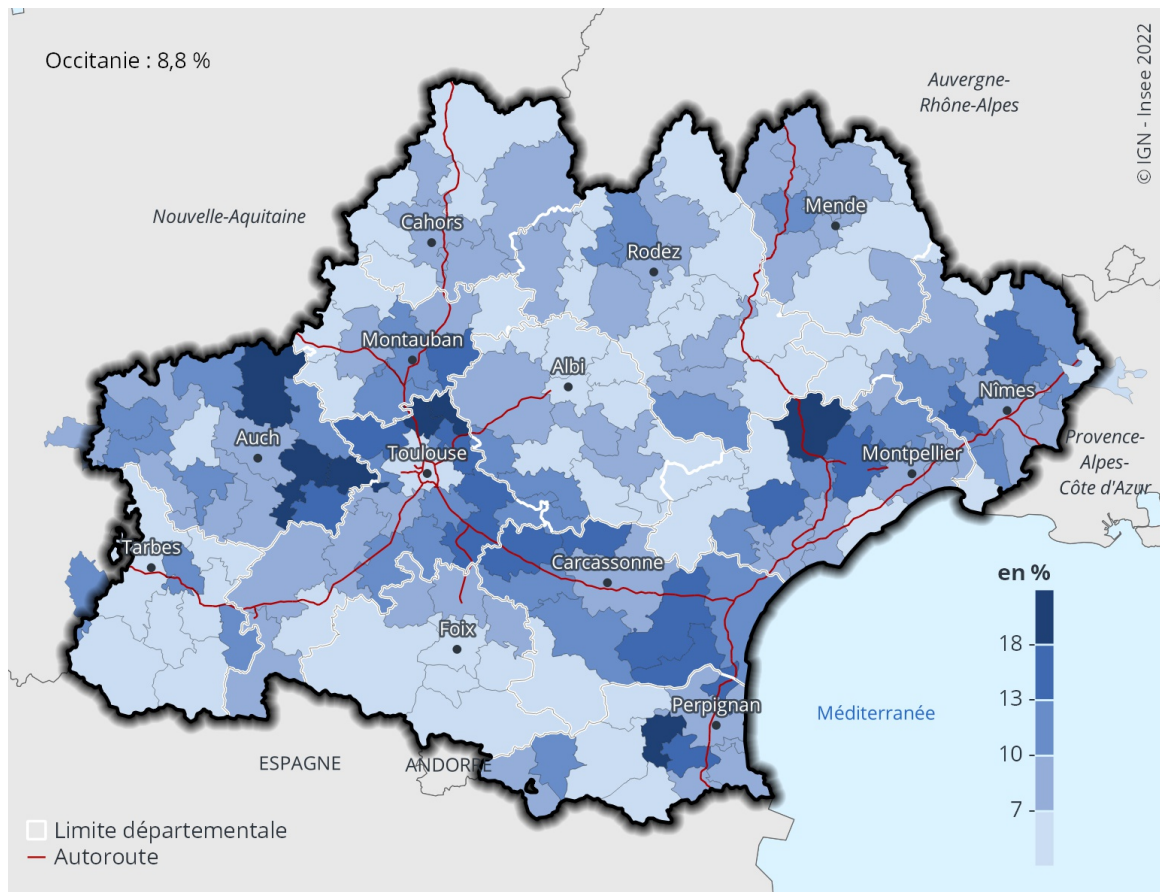
► 1. Part de la surface artificialisée dans la surface totale du territoire en 2018, évolution de la surface artificialisée entre 2010 et 2020 (en %) et surface artificialisée par logement supplémentaire (en m²) entre 2013 et 2018 en Occitanie

	Part des surfaces artificialisées en 2018 (%)	Évolution des surfaces artificialisées entre 2010 et 2020 (%)	Surface artificialisée par logement supplémentaire entre 2013 et 2018 (m ²)
Occitanie	4,8	+ 8,8	442
<i>dont littoral</i>	10,7	+ 6,2	143
Ariège	2,4	+ 7,0	508
Aude	3,5	+ 10,7	397
Aveyron	3,3	+ 6,0	828
Gard	6,0	+ 9,5	412
Haute-Garonne	10,6	+ 9,9	349
<i>dont Toulouse métropole</i>	48,4	+ 6,7	99
Gers	4,0	+ 12,2	2 466
Hérault	7,0	+ 8,6	204
<i>dont Montpellier Méditerranée Métropole</i>	25,7	+ 7,3	92
Lot	3,2	+ 7,0	857
Lozère	1,6	+ 6,6	648
Hautes-Pyrénées	3,5	+ 6,8	557
Pyrénées-Orientales	5,6	+ 9,3	341
Tarn	5,5	+ 7,6	822
Tarn-et-Garonne	5,9	+ 9,1	995

Lecture : En Occitanie, chaque logement supplémentaire entre 2013 et 2018 correspond en moyenne à une augmentation de 442 m² de la surface artificialisée.

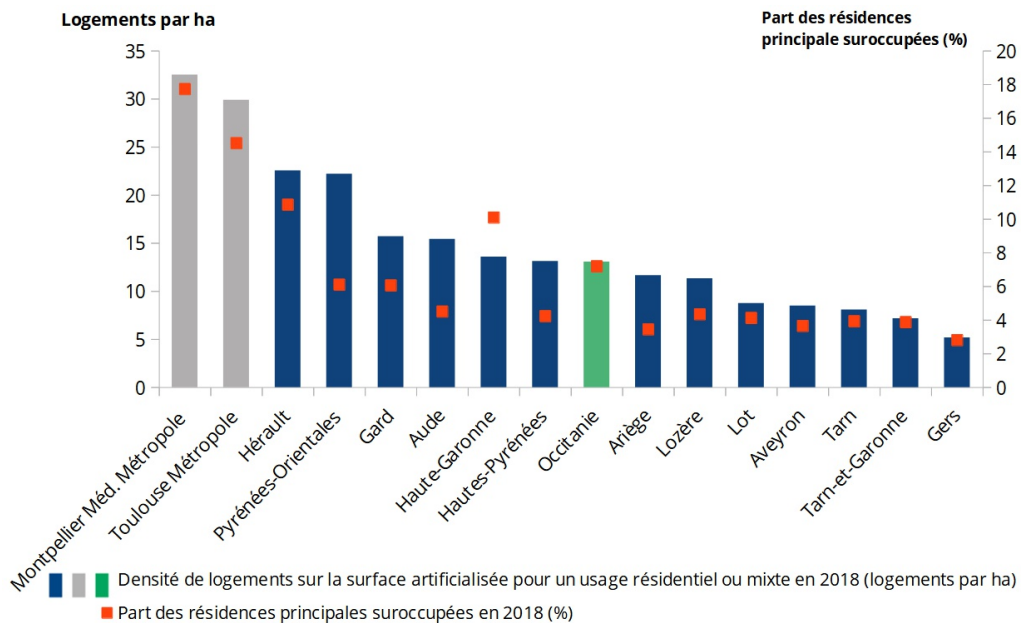
Source : Observatoire national de l'artificialisation, DGFIP - fichiers fonciers 2010 à 2020 - calculs DREAL ; Insee, recensements de la population 2013 et 2018

► 2. Taux d'évolution de l'artificialisation entre 2010 et 2020 par EPCI d'Occitanie



Source : Observatoire national de l'artificialisation, DGFiP - fichiers fonciers 2010 à 2020 - calculs DREAL

► 3. Densité de logements (logements/ha) en 2018 et part des résidences principales suroccupées (en %) en 2018 en Occitanie



Source : DGFiP-DREAL, fichiers fonciers 2018 - Insee, recensement de la population 2018

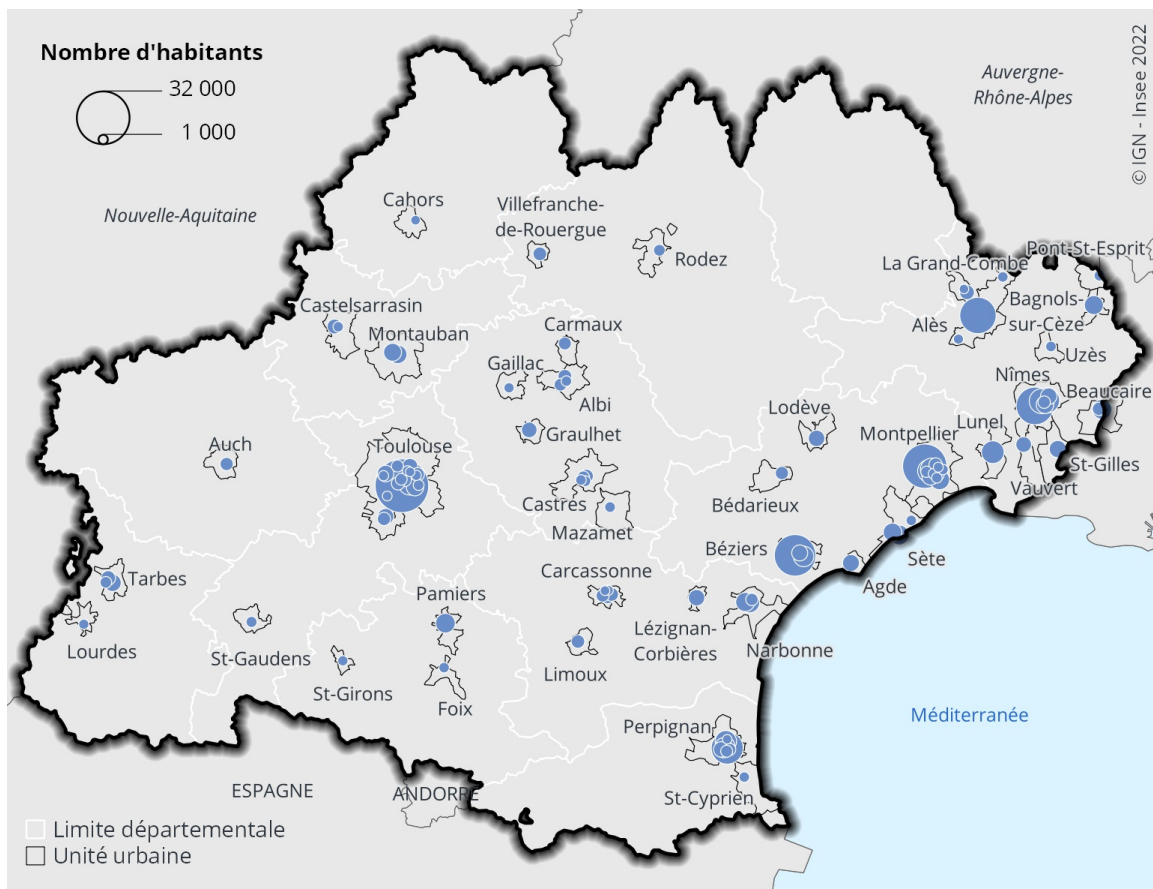
Quartiers prioritaires de la politique de la ville

Introduite par la « loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » de 2014, la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville définit les espaces urbains les plus marqués par la pauvreté. Dans un objectif de ville durable, l'enjeu est d'améliorer les conditions de logement, d'accès aux services et à l'emploi des populations résidant dans ces quartiers.

► À retenir

- L'Occitanie regroupe 105 quartiers prioritaires de la politique de la ville, repartis dans 12 de ses 13 départements ► [figure 4](#)

► 4. Nombre d'habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013

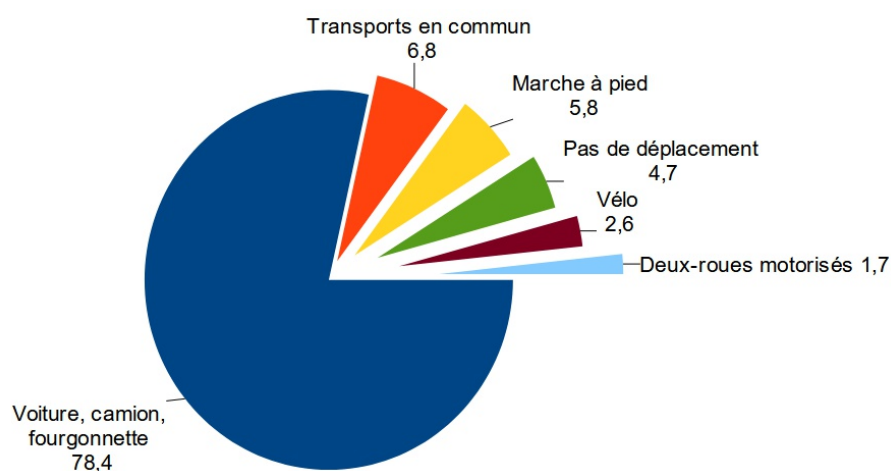
Déplacements domicile-travail

Les déplacements domicile-travail sont partie intégrante de l'aménagement du territoire et des politiques de réduction de la pollution de l'air. La loi d'orientation des mobilités vise notamment à privilégier les transports doux et décarbonés. Ces enjeux sont repris à l'échelle de l'Occitanie dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

► À retenir

- Près de 8 personnes sur 10 utilisent la voiture pour se rendre au travail ► [figure 5](#)
- La moitié des actifs allant au travail en voiture parcourent moins de 9,5 km ► [figure 6](#)
- Parmi les navetteurs, un peu plus de 3 % résident à plus d'une heure de leur lieu de travail en Occitanie en 2018 ► [figure 7](#)
- L'usage du vélo pour aller au travail est plus fréquent dans les pôles urbains ► [figure 8](#)

► 5. Répartition du mode principal de déplacement domicile-travail en Occitanie en 2018 (en %)



Champ : personnes âgées de 15 à 74 ans ayant un emploi ou en apprentissage

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018

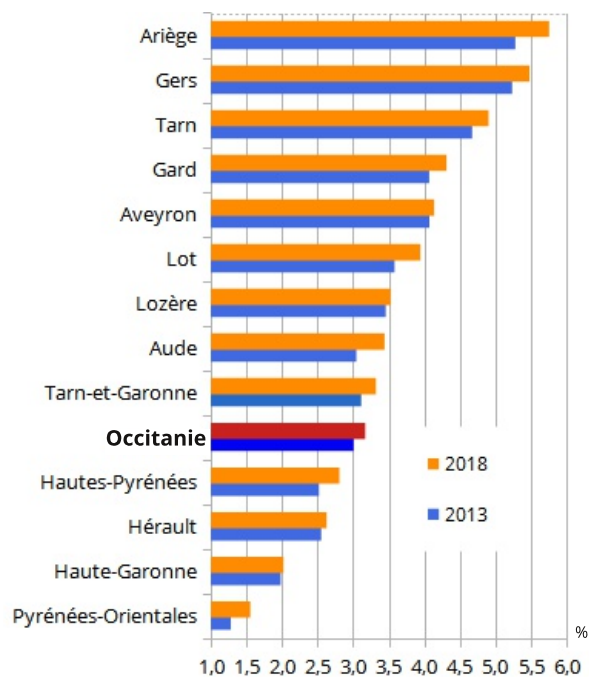
► 6. Distance médiane de déplacement pour les navetteurs en 2013 et 2018 (en kilomètres et minutes)

	Distance médiane			
	en kilomètres		en minutes, aux heures de pointe	
	2013	2018	2013	2018
Ariège	8,6	9,3	12	13
Aude	6,9	7,8	12	14
Aveyron	6,9	7,8	12	13
Gard	9,3	10,4	16	18
Haute-Garonne	11,1	11,3	23	23
Gers	11,1	12,1	14	16
Hérault	8,1	8,6	16	17
Lot	8,1	8,5	12	13
Lozère	5,8	6,6	9	10
Hauts-Pyrénées	7,5	7,7	14	14
Pyrénées-Orientales	7,2	7,9	15	16
Tarn	8,1	9,2	14	15
Tarn-et-Garonne	10,0	11,3	14	15
Occitanie	9,1	9,5	15	16

Champ : ensemble des actifs allant travailler en voiture et résidant à moins de 200 km de leur lieu de travail

Source : Insee, recensements de la population 2013 et 2018

► 7. Part des déplacements domicile-travail de plus d'une heure (aux heures de pointe) en 2013 et 2018 (en %)



Champ : ensemble des actifs allant travailler en voiture et résidant à moins de 200 km de leur lieu de travail

Source : Insee, recensements de la population 2013 et 2018

► 8. Part des actifs utilisant principalement le vélo pour se rendre au travail en 2018 (en %)

Type d'espace ⁽¹⁾	Part des actifs allant au travail à vélo (%)	
	Occitanie	France métropolitaine
Communes-centre	5,3	4,8
<i>Communes de : Toulouse</i>	8,9	///
<i>Montpellier</i>	8,0	///
<i>Nîmes</i>	4,4	///
<i>Perpignan</i>	2,6	///
Autres communes du pôle principal	3,2	2,5
Communes d'un pôle secondaire	3,4	1,7
Communes de la couronne	1,1	1,0
Communes hors attraction des pôles	0,9	1,0
Total	2,6	2,3

⁽¹⁾ zonage en aires d'attraction des villes de 2020 (cf. Pertinence des indicateurs, méthodologie)

Champ : personnes âgées de 15 à 74 ans ayant un emploi ou en apprentissage

Source : Insee, recensement de la population 2018

Qualité de l'air

La qualité de l'air fait l'objet d'une préoccupation importante en raison de son impact sanitaire. Les oxydes d'azote et les particules fines peuvent avoir des effets néfastes pour la santé à court et long termes, notamment respiratoires et cardiovasculaires. Les populations les plus sensibles sont les enfants, les personnes âgées et toute personne atteinte de pathologie cardio-vasculaire ou respiratoire, de diabète, voire d'obésité. Depuis octobre 2013, les particules de l'air ambiant sont classées comme agent cancérogène pour l'homme (groupe 1) par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) sur la base d'un niveau de preuve suffisant d'une association entre exposition et risque augmenté de cancer pulmonaire.

► À retenir

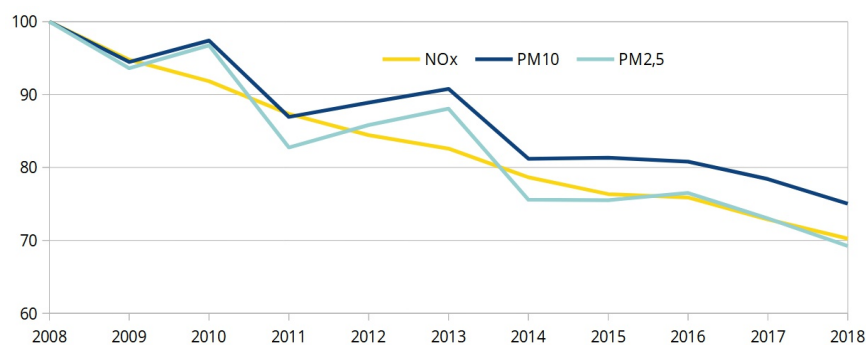
- Les émissions des principaux polluants atmosphériques représentent près de vingt kilogrammes par habitant en 2018 ► [figure 9](#)
- Ces émissions diminuent entre 2008 et 2018 ► [figure 10](#)
- L'émission des principaux polluants atmosphériques baisse dans tous les départements ► [figure 11](#)
- Les zones à proximité des principaux axes routiers sont exposées au-delà des valeurs limites pour la protection de la santé ► [figure 12](#)

► 9. Émissions des principaux polluants atmosphériques en 2018 en Occitanie

	Oxydes d'azote (NOx)		Particules fines (PM10)		Particules fines (PM2,5)	
	Émissions (tonnes)	Émissions par habitant (kg)	Émissions (tonnes)	Émissions par habitant (kg)	Émissions (tonnes)	Émissions par habitant (kg)
Ariège	1 787	12	965	6	726	5
Aude	6 896	18	1 369	4	780	2
Aveyron	4 545	16	1 462	5	1 008	4
Gard	9 537	13	1 706	2	1 190	2
Haute-Garonne	16 831	12	4 795	3	3 213	2
Gers	3 695	19	2 425	13	967	5
Hérault	11 703	10	2 161	2	1 515	1
Lot	2 796	16	1 124	6	804	5
Lozère	1 476	19	310	4	201	3
Hautes-Pyrénées	2 729	12	1 254	5	889	4
Pyrénées-Orientales	4 324	9	1 201	3	940	2
Tarn	4 689	12	2 070	5	1 358	3
Tarn-et-Garonne	3 839	15	1 603	6	971	4
Occitanie	74 848	13	22 444	4	14 562	2

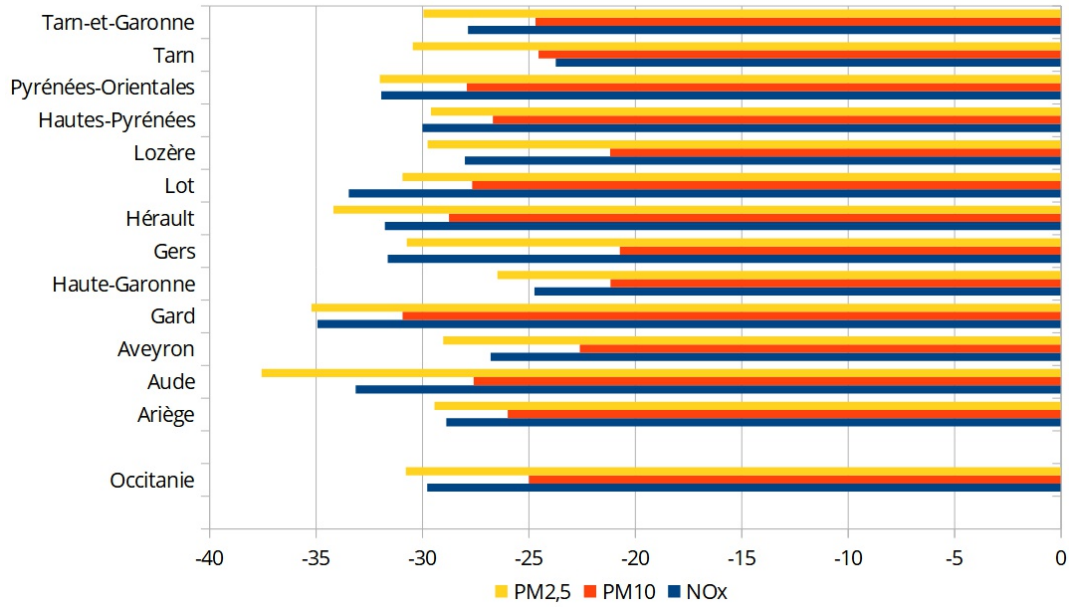
Source : Atmo Occitanie, inventaire régional spatialisé des émissions V4-2008-2018 ; Insee, recensement de la population 2018

► 10. Émissions des principaux polluants atmosphériques entre 2008 et 2018 en Occitanie (base 100 en 2008)



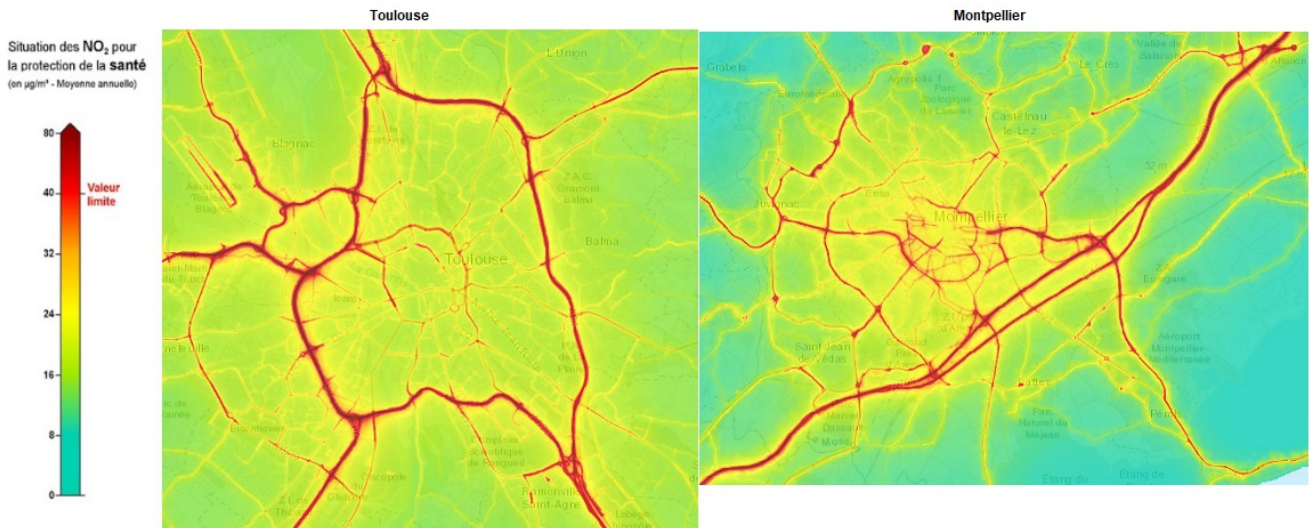
Source : Atmo Occitanie, inventaire régional spatialisé des émissions V4-2008-2018

► 11. Évolution des émissions entre 2008 et 2018 en Occitanie (en %)



Source : Atmo Occitanie, inventaire régional spatialisé des émissions V4-2008-2018

► 12. Concentration en dioxyde d'azote (NO2) dans les deux principales agglomérations de la région Occitanie en 2019



Occitanie <https://data-atmo-occitanie.opendata.arcgis.com/>

► Pertinence des indicateurs, méthodologie

L'**artificialisation** se définit communément comme la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...).

Les surfaces artificialisées chaque année sont mesurées à partir des fichiers fonciers, base de données issue du traitement de la taxe foncière, qui regroupent à un niveau national les données des parcelles, des locaux et des propriétaires. Elles permettent ainsi, par comparaison entre chaque millésime, d'évaluer le changement d'usage des sols, et donc l'artificialisation.

La **densité de logements** d'une zone donnée correspond au ratio entre le nombre de logements et la surface artificialisée de la zone.

Un **logement est surpeuplé** lorsqu'il ne propose pas suffisamment de pièces au regard de la composition du ménage qui l'habite. Par exemple, un logement d'une ou deux pièces abritant un couple ou un adulte avec un enfant est considéré suroccupé. Les logements dans lesquels réside une seule personne sont exclus du champ de cet indicateur.

Les indicateurs relatifs aux **déplacements domicile-travail** portent sur les actifs ayant un emploi. Sont appelés « navetteurs » ceux qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence.

Le zonage en aires d'attraction des villes de 2020 se substitue au zonage en aires urbaines de 2010. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre.

La qualité de l'air est appréciée au travers de l'émission des principaux polluants atmosphériques. **Les oxydes d'azote (NOx)** favorisent la formation d'ozone dans les basses couches de l'atmosphère et peuvent provoquer des difficultés respiratoires. Ils regroupent essentiellement deux molécules, le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO2). **Les particules fines (PM10 et PM2,5)** sont des polluants qui pénètrent d'autant plus profondément dans l'appareil respiratoire que leur diamètre est faible : PM10 au diamètre inférieur à 10 micromètres et PM2,5 au diamètre inférieur à 2,5 micromètres.

► Pour en savoir plus

- « La voiture, omniprésente pour les trajets domicile-travail, même les plus courts », *Insee Analyses Occitanie* n° 102, janvier 2021
- « Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté », *Insee Dossier Occitanie* n° 7, juillet 2018
- Site de l'Observatoire national de l'artificialisation des sols : <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/les-donnees-au-1er-janvier-2019>
- L'air en Occitanie 2019, ATMO <https://www.atmo-occitanie.org/occitanie-evaluation-de-la-qualite-de-lair-2019>
- « Indicateurs territoriaux du développement durable », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique)